

CONCOURS « QU'EST-CE QUE T'ATTENDS POUR RECOMMENCER! »

Réclame

En visitant la page concours sur le site de l'Association des stations de ski du Québec, le www.maneige.ski, il suffit de sélectionner le profil de skieur ou planchiste que vous êtes et de vous inscrire en remplissant les informations. Ensuite, en cliquant sur le bouton « je m'inscris », vous obtenez une inscription au concours « *Qu'est-ce que t'attends pour recommencer!* ».

En participant au concours « *Qu'est-ce que t'attends pour recommencer!* », vous courrez la chance de remporter un des 8 équipements débutants pour recommencer le ski ou la planche à neige grâce à Sports Experts et Rossignol. Les équipements débutants comprennent : une paire de skis ou une planche à neige, les bottes du sport de glisse en question, les fixations et les bâtons pour les skieurs. L'équipement gagné sera de niveau débutant.

Valeur approximative totale des prix : 1 000 \$ / gagnant

Concours

Concours Qu'est-ce que t'attends pour recommencer!

Marche à suivre

Pour vous inscrire au concours *Qu'est-ce que t'attends pour recommencer!* vous allez sur www.maneige.ski dans la page concours, vous sélectionnez le profil de skieur ou de planchiste ensuite vous remplissez les informations et cliquer sur « je m'inscris ».

Période réglementaire

Le concours débute vendredi, le 01/12/2023 et se termine dimanche, le 10/03/2024 à 23 h 59 (HAE).

Seuls les clics sur « je m'inscris » dans la page concours avant la date et l'heure de clôture du concours seront admissibles. Aucun achat requis pour participer.

Organisation

Ce concours est organisé par l'Association des stations de ski du Québec.

Admissibilité

Le concours s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus au moment de son inscription et résidant au Québec. Ne sont pas admissibles : les employés et les représentants des organisateurs du concours (y compris leurs partenaires et leurs agences de publicité et de promotion), de même que les membres de leurs familles immédiates et toute personne vivant sous leur toit.

Tirage

Les 8 tirages seront effectués respectivement les :

jeudi 28 décembre 2023 à 13h00 (HAE)

jeudi 18 janvier 2024 à 13h00 (HAE)

jeudi 1 février 2024 à 13h00 (HAE)

jeudi 8 février 2024 à 13h00 (HAE)

jeudi le 15 février 2024 à 13h00 (HAE) 2024

jeudi le 22 février 2024 à 13h00 (HAE)
jeudi le 29 février 2024 à 13h00 (HAE)
lundi le 11 mars 2024 à 13h00 (HAE)

Le gagnant sera sélectionné au hasard puis contacté par la suite.

Règlements du concours

1. Le concours débute vendredi, le 01/12/2022 et se termine mercredi, le 10/03/2023 à 23 h 59 (HAE).
2. 8 gagnants seront pigés aux dates mentionnées ci-dessus.
3. Les participants sélectionnent le profil de skieur ou planchiste et s'inscrivent en remplissant les informations sur le site www.maneige.ski dans la page concours et cliquent sur « je m'inscris ».
4. L'Association des stations de ski du Québec communiquera avec le gagnant.
5. Aucun argent ne sera remis au gagnant.
6. Le tirage du gagnant sera effectué dans les bureaux de l'Association des stations de ski du Québec aux dates mentionnées ci-dessus.
7. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.
8. Le prix doit être accepté tel quel. Il n'est ni échangeable, ni transférable.
9. Les gagnants doivent se manifester par courriel au plus tard 5 jours après avoir reçu l'annonce qu'ils sont gagnants, sans quoi un autre gagnant sera pigé.
10. En participant à ce concours, le gagnant autorise les organisateurs à utiliser, le cas échéant, son nom, son identifiant et sa photo sans autre compensation.
11. En participant à ce concours, le gagnant autorise les organisateurs à filmer l'événement.
12. Une seule participation par adresse courriel.

Politique sur la vie privée

Loi sur la protection des renseignements personnels

Le compte Facebook et le compte Instagram de l'Association des stations de ski du Québec sont administrés au Québec, Canada. Les renseignements personnels de l'utilisateur sont protégés par les lois du Québec et celles du Canada. Pour des renseignements sur les droits de l'utilisateur, consulter le site Web de la [Commission d'accès à l'information du Québec](http://www.caii.com).

Politique de protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels sont ceux qui servent à distinguer ou à identifier une personne. Sauf pour des raisons légales, l'Association des stations de ski du Québec s'engage à ne divulguer aucun renseignement personnel provenant des visiteurs de sa page Facebook et Instagram. Pour consulter la politique de confidentialité :

<https://boutique.maneige.ski/politique-de-confidentialite>

Utilisation des renseignements personnels

L'information recueillie par le site Internet de l'ASSQ, par les comptes Facebook et Instagram, avec le consentement de l'utilisateur et consignée au dossier de l'utilisateur sert à lui envoyer des documents papier ou électroniques, à répondre à ses demandes de renseignements, à adresser des réservations, des produits achetés ou des demandes de services aux fournisseurs. Elle sert aussi à dresser des listes d'envoi ou de sondage. Elle sert également à préciser les préférences et les intérêts de l'utilisateur afin de lui offrir un meilleur service.

Divulguation de renseignements personnels

Les demandes de l'utilisateur peuvent occasionner la divulgation de renseignements personnels à des fournisseurs ou à des sous-traitants qui contribuent aux réponses à donner (par exemple, les renseignements fournis à un organisme chargé de l'expédition de documents ou ceux fournis à un établissement où l'utilisateur veut faire une réservation). Si un utilisateur consent à ce que son nom soit inscrit sur des listes d'envoi ou de sondage, il pourra aussi être nécessaire de divulguer ses coordonnées à un sous-traitant.

Utilisation des fichiers témoins

Les fichiers témoins sont de petits fichiers transmis à votre navigateur par un site Web. Ils notent vos préférences et rehaussent l'efficacité de vos prochaines visites sur le site. L'utilisation des fichiers témoins est une pratique adoptée par la plupart des grands sites afin d'offrir un meilleur service à leurs clients. La plupart des navigateurs sont conçus pour accepter les fichiers témoins, mais ils peuvent facilement être modifiés pour les bloquer. Les fichiers témoins utilisés par l'ASSQ sont inoffensifs. L'utilisateur se réserve le droit de les bloquer.

Liens à d'autres sites

Les utilisateurs du site manège.ski y trouveront aussi des liens menant à des sites appartenant à d'autres sociétés ou organismes. Ces liens sont là pour leur usage uniquement. L'ASSQ n'exerce aucun contrôle, elle n'endosse ni ne garantit aucun des sites liés à cette passerelle et ne peut être tenue responsable de leurs contenus ou de leurs façons de faire, en particulier en ce qui concerne le respect et la protection des renseignements personnels et de la vie privée.